

MAIRIE DE CAUJAC

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} FEVRIER 2016

Présents : Jean CHENIN, Pierrette HENDRICK, Josette DUBOIS, Patrick BRIOL, Alain JALBERT, Dominique LEVRAT, Romain BODET, Michel RONCO, Gérard COURVOISIER, Pascale RIBES, Marie-Hélène CAUNOIS, Marc MIRANI, Guibert MONGIS.

Excusés : Emilie FREYCHE, Bruno RENVOISÉ.

Madame Josette DUBOIS a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- APPROBATION DU COMPTE RENDU
- LOCATION MATERIELS COMMUNAUTE DES COMMUNES DE LA VALLEE DE L'ARIEGE
- LOCATION MATERIELS DU SMIVOM DE LA MOUILLONNE
- POINT SUR LE BUDGET 2015
- DECISION CONCERNANT LA PARTICIPATION OU NON – COMMERCE (CONVENTION DU 1^{ER} MARS 2012)
- PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)
- NOMINATION AU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ERE CLASSE
- AGENDAS
- RECLAMATION EDF COLLECTIVITES
- ARRETE MUNICIPAL : RUE DE LA BOULANGERIE
- QUESTIONS DIVERSES

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU

Monsieur le Maire demande si des observations sont présentées sur le compte rendu du dernier Conseil Municipal. Quelques observations sont formulées :

- *Rectifier l'orthographe du nom de Monsieur DEBAUGNY*
- *Ajouter « par » dans la phrase : Monsieur le Maire a été contacté « par » le représentant de la SAFER*
- *Ajouter « faire » dans la phrase : il sera envisagé de « faire » procéder à l'empierrement*
- *Ajouter « par le vendeur » dans la phrase : procéder à l'empierrement « par le vendeur »*

Prenant en compte ces modifications, le Conseil Municipal approuve le compte rendu modifié du 4 Janvier 2016.

II – LOCATION MATERIELS COMMUNAUTE DES COMMUNES DE LA VALLEE DE L'ARIEGE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour valider la convention d'utilisation, au tarif de location proposée, des matériels achetés par la CCVA et mis à disposition gratuite ou loués aux Communes.

MAIRIE DE CAUJAC

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 1^{er} FEVRIER 2016

La CCVA applique les tarifs ci-après, qui tiennent compte des charges d'amortissement du financement réalisé par les Communes :

- *Broyeur : gratuitement*
- *Tractopelle avec chauffeur : 25 € de l'heure. Dans ce cas, Monsieur le Maire rappelle qu'il faut prévoir le repas de midi, à charge pour les Communes, pour le chauffeur.*

Les membres du Conseil Municipal adoptent, à l'unanimité des membres présents, le principe de la convention avec la CCVA et autorisent Monsieur le Maire à la signer.

III – LOCATION MATERIELS DU SMIVOM DE LA MOUILLONNE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour valider la convention d'utilisation, au tarif de location proposé, des matériels achetés par le SMIVOM.

- *Location de camions, moins de 3,5 T au tarif de 150 €/jour.*

Ce tarif équivalent à celui des entreprises privées, ne tient pas compte des investissements d'achat de ces matériels, par financement des Collectivités et vient concurrencer les entreprises de locations.

A tarif équivalent, les membres du Conseil Municipal estiment qu'il convient de traiter avec les sociétés de locations de matériels.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donnent un avis défavorable au tarif appliqué par le SMIVOM, pour la location des matériels. Le projet de convention avec le SMIVOM n'est pas accepté.

IV – POINT SUR LE BUDGET 2015

Monsieur le Maire fait le point sur le budget 2015, dans l'attente des résultats comptables définitifs.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, des montants suivants proches du compte de résultat :

FONCTIONNEMENT : Equilibre Dépenses/Recettes positif : + 60.000 €
INVESTISSEMENT : Equilibre Dépenses/Recettes positif : + 40.000 €

Les chiffres définitifs seront présentés au Conseil Municipal du mois de Mars, pour élaboration du Budget 2016.

.../...

MAIRIE DE CAUJAC

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 1^{er} FEVRIER 2016

V – DECISION CONCERNANT LA PARTICIPATION OU NON – COMMERCE (CONVENTION DU 1^{ER} MARS 2012)

Monsieur le Maire fait l'historique du dossier, rappelle qu'une convention a été signée le 1^{er} Mars 2012 entre la Mairie et Madame PASTRE Colette, afin que celle-ci puisse exercer et faire fonctionner un commerce de proximité dans un local aménagé de la Collectivité. Le montant du loyer inscrit dans la convention est fixé à 500 € par mois.

La convention de Mars 2012 prévoyait une période de 3 ans de loyers gratuits afin de permettre et d'aider au démarrage du commerce sans charges de loyer.

Il est rappelé que le montant des travaux d'aménagement réalisés par la Commune se sont élevés à 60.000 € et n'ont pas fait l'objet de subvention ; de même la taxe foncière sur le bâti qui s'élève à 780 €/an, est à la charge de la Mairie.

En Février 2015, au terme de la période des trois années de gratuité, le Conseil Municipal a demandé par courrier, conformément aux règles de gestion comptable d'obtenir le bilan financier sur les années d'exercice du commerce, afin de décider de l'application de la convention ou de faire un avenant modificatif adapté au résultat d'exploitation.

Le Conseil Municipal a été informé, par Madame PASTRE Colette, en Février 2015 de la modification de forme de l'entreprise (qui serait passé en SARL) en Juin 2014, aucun document n'atteste de cette situation, et qu'un expert-comptable serait en charge d'établir les comptes de résultats du commerce.

Prenant en compte cette situation, le Conseil Municipal décide de demander la présentation des comptes correspondants à une année de gestion, de Juin 2014 à Juin 2015, de les obtenir en fin d'année 2015, pour analyse et accepte d'accorder de façon exceptionnelle à Madame PASTRE Colette, une année supplémentaire sans loyers, sans possibilité de prolongation.

Il est demandé par courrier puis par lettre recommandée à Madame PASTRE de fournir à la Mairie, les comptes de son commerce afin que nous puissions évaluer la rentabilité de son activité et déterminer le montant du loyer qui lui sera appliqué à compter du 1^{er} Mars 2016.

Le bilan de Madame PASTRE n'étant pas arrivé suffisamment tôt pour que le Conseil Municipal soit en mesure de l'étudier, Monsieur le Maire a proposé aux membres du Conseil un vote à bulletins secrets.

Les membres du Conseil ont préféré voter à main levée sur le principe de maintenir ou non la gratuité. Tous les membres présents ont voté à l'unanimité pour qu'un loyer soit appliqué à compter du mois de Mars 2016.

Ensuite a été voté le montant du loyer qui sera appliqué.

Ce vote à bulletins secrets a donné les résultats suivants :

1^{er} Tour : 500 € : 1 voix – 400 € : 4 voix – 350 € : 3 voix – 300 € : 2 voix – 70 € : 1 voix

MAIRIE DE CAUJAC

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 1^{er} FEVRIER 2016

2^{ème} Tour : 400 € : 5 voix – 350 € : 3 voix – 300 € : 4 voix.

Le principe de l'application d'un loyer de 400 € a donc été adopté à la majorité.

VI – PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DUBOIS Josette qui est en charge de la rédaction du « Document d'Information Communal des Risques Majeurs » sur la Commune ». (DICRIM)

Madame DUBOIS Josette présente le DICRIM qu'elle a rédigé, celui-ci reprend :

- Les différents risques majeurs naturels ou industriels identifiés sur la Commune
- Les cartes des zones concernées
- Les consignes de sécurité à observer.

Ce document de 20 pages est destiné à l'information de la population qui pourra le consulter afin de pouvoir réagir au mieux si un événement important ou une catastrophe se produisait sur la Commune.

Maintenant Madame DUBOIS a en charge l'élaboration du document « Plan Communal de Sauvegarde » (PCS), document qui restera en Mairie.

Ce document reprend tous les risques majeurs mentionnés dans le DICRIM plus différents chapitres sur :

- Présentation générale de la Commune
- Présentation des risques et des enjeux
- Dispositif communal d'actions
- Dispositif communal d'alertes
- Dispositif d'accueils de la population
- Recensement des moyens
- Annuaire de crise

Et différentes fiches « action/réflexe » et des fiches « support ».

Madame DUBOIS va programmer une réunion de travail avec Monsieur le Maire et les membres qui se sont portés volontaires afin de compléter toutes les fiches du PCS.

Membres du Conseil Municipal : Josette DUBOIS – Romain BODET – Marc MIRANI – Bruno RENVOISÉ – Michel RONCO

Membres extérieurs au Conseil Municipal : Jacky DUBOIS – René ENJALBAL.

.../...

MAIRIE DE CAUJAC

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} FEVRIER 2016

VII – NOMINATION AU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ERE CLASSE

Monsieur le Maire propose que suite à son succès à l'examen professionnel d'Adjoint Administratif de 1^{ère} Classe, Madame JOSEPH Nathalie – la Secrétaire de Mairie, soit nommée à ce grade avec effet au 1^{er} Janvier 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable à la nomination de Madame JOSEPH Nathalie au grade d'Adjoint Administratif de 1^{ère} Classe.

VIII – AGENDAS

Monsieur le Maire donne en information les prochains rendez-vous :

- *Samedi 6 Février : visite en bus pour les membres de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège et du territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Lèze,*
- *Samedi 6 Février : inauguration de la caserne des Sapeurs-pompiers de Cintegabelle*
- *Samedi 13 Février : à 10h00 AG de l'Association du Souvenir.*

IX – RECLAMATION EDF COLLECTIVITES

Monsieur le Maire rappelle qu'EDF a facturé à la Commune, 8.000 € d'électricité pour l'éclairage public de la Route de Grazac. Une enquête de vérification a été demandée afin de connaître la réalité de la facturation.

Deux courriers ont été adressés ; le premier à EDF pour vérification, le second pour le SDEHG aux fins d'information et de saisine du correspondant de la Collectivité.

La réponse d'EDF est la suivante : « lecture du mauvais compteur : celui de GRAZAC au lieu de celui de CAUJAC » !

La différence étant trop importante, un remboursement pour le trop versé a été demandé.

X – ARRETE MUNICIPALE : RUE DE LA BOULANGERIE

Suite au courrier adressé par Monsieur le Maire aux riverains de la Rue de la Boulangerie, concernant le stationnement et la difficulté pour le SMIVOM, lors du ramassage des ordures ménagères, ceux-ci ont pris rendez-vous avec le SMIVOM.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'instaurer un stationnement unilatéral dans cette rue (stationnement du côté des habitations) et de prévoir de mettre la rue de la Boulangerie en sens unique montant.

.../...

X – INFORMATIONS DIVERSES

- *Mr Alain JALBERT (Co*
- *Mme Dominique LEVR.*
- *Mr Michel RONCO (Co*
- *Mr Marc MIRANI (Con*
- *Mme Pascale RIBES (C*
- *Mr Gérard COURVOIS*
- *Mme Emilie FREYCHE*
- *Mr Claude BEDEL (me*
- *Mr Joël DESCOINS (hc*

Sont désignés en tant que memb

- *Mr René DESCOINS*
- *Mr Gilbert MAROCC*
- *Mr Jean MARANGES*
- *Mr Jacques BENAZE*
- *Mr Robert CAMBOU*
- *Mr Bernard PEIRON.*
- *Mr Jean GAUBERT (*
-

- **Point sur le regroupement des deux Communautés de Communes**
- **SDEHG** : participation à hauteur de 80 % pour les travaux d'éclairage public
- **Courrier de la Préfecture** autorisant le stationnement des taxis.
- **Courrier de la Croix Rouge Française** : affiches + plaquettes.
- **ATD** : Formation des Elus
- **Visite de la SPA** : information sur les animaux qui ne seraient pas maltraités.
- **Eclairage public** : la Commune de Lagardelle éteint son éclairage public à 1h00 du matin
- **Courrier du Conseil Départemental** : rencontre du dialogue citoyen le 6 Février 2016 de 9h00 à 13h00
- **SIVU a** arrêté à compter du 1^{er}/01/2016 son accompagnement aux Communes pour les signalements d'infractions au Règlement Sanitaire Départemental
- **Budget CCAS** : Fonctionnement + 14.230 € - Investissement – 23.558 €